



PLACE AU CHOIX !
Des packs solutions pour tous.

BANQUE ATLANTIQUE
FAITE POUR VOUS



www.banqueatlantique.net

Fraternité Matin

Jeudi 3 janvier 2019 / N° 16 213 www.fratmat.info / FratMat Mobile #129# (Orange CI) Prix: 300 Fcfa • Cedeao : 450 Fcfa • France: 1,70 €

PREMIER QUOTIDIEN IVOIRIEN D'INFORMATIONS GÉNÉRALES

Gestion des mairies
de Port-Bouët et du Plateau
**Les délégations
spéciales
installées hier** P.2

Enseignement supérieur / Frais d'inscription excessifs

Les étudiants affectés retirés aux fondateurs véreux

 P.5

- Le Pr Antoine Assoumou Abroh, directeur des examens, des concours et de l'orientation, a donné l'information dans une interview

Conseil de sécurité



Léon Houadja
Adom,
Ambassadeur
de Côte d'Ivoire
auprès de l'Onu

**« Nous
voulions
une présidence
équilibrée, nous
l'avons réussi »** PP.8-9



Bilan des interventions
des sapeurs-pompiers en 2018

**12 974 accidents de la
circulation, 1 678 incendies
et 837 décès enregistrés** P.5

Léon Houadja Adom, Représentant permanent de la Côte d'Ivoire auprès de l'Onu « Nous voulions une présidence équilibrée, nous l'avons réussi »

La présidence de la Côte d'Ivoire au Conseil de Sécurité vient de prendre fin. L'Ambassadeur, Représentant permanent de la Côte d'Ivoire auprès de l'Onu, dresse le bilan de ce mois de travail.

Monsieur le Représentant permanent, la Côte d'Ivoire a achevé sa présidence du mois de décembre du Conseil de sécurité le lundi 31 décembre 2018. Quel bilan faites-vous de ce retour en grâce de notre pays, 27 ans après son dernier passage à cette tribune si prestigieuse et seulement 7 années après la crise post-électorale de 2011 ?

Le bilan est globalement satisfaisant, au regard des messages de félicitations que notre pays a reçus des Etats membres du Conseil, pour la qualité du travail abattu, dans un mois de décembre connu pour être court (2 semaines) et très chargé en termes d'activités imprévues.

Nous voulions une présidence équilibrée, ouverte et promotrice de consensus et d'unité entre les membres du Conseil. Je pense que nous l'avons réussi, en restant surtout ouvert aux nombreuses demandes de séances d'information, de consultations.

Pouvez-vous citer un fait qui justifie cette ouverture dont vous parlez ?

J'évoquerai la gestion équilibrée de la Séance d'information sur le Kosovo dont la programmation a appelé, de notre part, un sens de l'équité et la volonté de créer un cadre d'expression pour toutes les parties, afin qu'elles s'écoulent et se comprennent, en dépit de leurs nombreuses divergences. Nous avions, en effet, invité les Présidents Vucic de Serbie et Thaci du Kosovo à venir dialoguer en présence des Membres du Conseil. Ce qui a permis d'éviter une autre crise aux conséquences incalculables dans les Balkans.

Quelles sont les principales questions qui ont fait l'objet de débats au cours de votre présidence du Conseil ?

En dehors des questions régionales, la présidence ivoirienne a été marquée par 4 débats thématiques (2 débats de haut niveau et 2 débats sur la paix, la sécurité et le développement au Sahel, ainsi que sur l'impact du trafic de drogues sur la stabilité en Afrique de l'Ouest. Huit Résolutions et déclarations présidentielles ont également été adoptées, qui portent en général sur le maintien de la paix et les questions humanitaires.

Il s'agit de la Résolution 2449 (2018) sur le renouvellement du Mandat relatif aux arrange-

ments pour la livraison transfrontalière de l'aide humanitaire en Syrie, adoptée avec les abstentions de la Chine et de la Russie; la Résolution 2448 (2018) renouvelant le mandat de la mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en Centrafrique (Minusca), adoptée malgré les abstentions de la Chine et de la Russie; la Résolution 2447 dénommée: «Police, Justice et Corrections» dans les Opérations de maintien de la Paix (Omp), adoptée à l'unanimité; il s'agit d'inclure dans les missions de maintien de la paix onusiennes, une composante concernant l'État de droit. Nous avons également pu faire adopter, à l'unanimité, la Résolution 2450 portant renouvellement du mandat de la Force de démarcation des Nations Unies au Liban (Fnuod/Plateau du Golan), ainsi que la Résolution 2451, sur la situation humanitaire au Yémen.

Les 3 déclarations présidentielles du Conseil de Sécurité qui portent respectivement, sur le Soudan et le Soudan du Sud, sur la Consolidation et la pérennisation de la paix et sur les menaces contre la Paix et la sécurité internationale résultant d'actes terroristes, ont été actées par consensus.

Nous pouvons également nous enorgueillir de l'opportunité qui nous a été donnée au cours de notre présidence, de rendre un vibrant hommage à un artisan infatigable de la Paix, Mr Stefan de Mistura, Envoyé Spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour la Syrie, dont le mandat s'est achevé en Décembre 2018. Le Conseil de Sécurité a par ailleurs examiné sous notre Présidence, les foyers de tensions les plus pressants de l'heure, à savoir : la Syrie abordée sous les trois aspects politique, humanitaire et des armes chimiques; l'Afghanistan (Unama) et Haïti (Minujusth) ont également été au menu des travaux du Conseil, notamment les situations politiques et sécuritaires dans ces deux pays; l'Iran, avec la mise en œuvre de la résolution 2231, qui a approuvé le plan global d'action conjoint (Jcpoa) sur le Programme nucléaire iranien. La lutte contre le terrorisme et la justice internationale, ont également retenu notre attention, à travers deux séances d'information sur l'équipe d'enquête des Nations Unies sur la responsabilité de l'État Islamique ou Daech, et le Mécanisme appelé à exercer



les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux internationaux (Irmct) en Ex-Yougoslavie et au Rwanda. Enfin, comme chaque année, au cours du mois de décembre, les présidents sortants des organes subsidiaires ont présenté, le 17 décembre 2018, le bilan annuel de leurs activités.

Quels ont été les temps forts de la présidence ivoirienne du Conseil de sécurité ?

Assurément, les deux Débats Présidentiel et Ministériel, resteront les faits marquants de notre présidence. La Présence du Chef de l'État, S.E Alassane Ouattara, au Débat de Haut niveau présidentiel qu'il a dirigé avec la maestria qu'on lui connaît, puis celle de son ministre des Affaires Étrangères, Marcel Amon-Tano, le lendemain, au débat ministériel, ont particulièrement rehaussé l'éclat de ces deux événements.

Je mentionnerai en outre pour les remercier vivement, la participation fort remarquable du Secrétaire général des Nations Unies, Antonio Guterres, celle des présidents des commis-

sions de l'Ua et de la Cedeao, MM. Mahamat Faki et Jean Claude Brou, ainsi que celle des ministres des Affaires Étrangères et de la coopération des Pays-Bas, de la Guinée Equatoriale et du Burkina Faso.

Je voudrais enfin, rappeler le Déjeuner de travail entre le Président de la République et le Secrétaire général de l'ONU, au cours duquel le Chef des Nations Unies a salué les efforts déployés par le Président de la République pour consolider la paix chèrement acquise dans notre pays.

Malgré tant d'initiatives avec succès, le projet de Résolution des trois pays africains membres du Conseil (A3) sur le financement des opérations africaines de soutien à la paix s'est heurté non seulement à la menace du veto américain dans sa première lecture, mais surtout à des pesanteurs administratives au niveau de l'Union africaine. Qu'en est-il exactement ?

Merci de me donner l'occasion de lever l'équivoque qui a

cours, et selon laquelle le Projet de Résolution sur le financement des Opérations africaines de paix serait un projet initié par la Côte d'Ivoire.

Il s'agit, en réalité, d'un projet porté par les trois pays africains membres non permanents du Conseil de sécurité (A3), au nom de l'Union africaine, afin d'adresser l'importante question du financement des Opérations de maintien de la paix Africaines (Omp-Africaines) et d'arriver à obtenir pour ces Omp, un financement à la fois souple, prévisible et durable.

C'est une étape importante d'un processus dont la maturation a commencé en 2016, sous la présidence sénégalaise par la Résolution 2278, puis sous la présidence Éthiopienne par la Résolution 2320. La Présidence ivoirienne devait aider à faire un pas décisif dans le règlement définitif de la question, en créant un cadre juridique et opérationnel, devant permettre de financer les Omp-africaines, « au cas par cas », à hauteur de 75%, sur le budget des contributions obligatoires des États membres

des Nations Unies. Les 25% restant devraient être financés, à partir du Fonds pour la Paix de l'Ua.

Des avantages liés à ce projet sont donc évidents ?

L'avantage de ce projet de Résolution est qu'il propose des mécanismes permettant de passer des financements Ad Hoc vers des financements prévisibles et durables, qui impacteront positivement l'efficacité et la pérennisation des Omp dirigées et mandatées par l'Ua et autorisées par le Conseil de sécurité, sous le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

Le projet de texte, tel que porté par les A3 dont notre pays est le coordonnateur, a recueilli le soutien de tous les États du Conseil, à l'exception des Usa qui ont menacé d'y opposer leur veto, arguant de contraintes politiques et administratives internes qui seraient liées notamment à la mise en place du Congrès en 2019. Ils ont par ailleurs estimé que le projet n'apporterait pas de réponses à certaines de leurs préoccupations. Face au blocage qui se profilait à l'horizon, et comme le veut la pratique du Conseil, un État membre peut décider de mener des consultations pour rapprocher les positions opposées. C'est ainsi que suite à une médiation française, la partie américaine a marqué son accord pour un texte amendé qui permettait d'éviter tout veto qui, selon les mots de l'Ambassadeur des Usa au Conseil de sécurité, « gèlerait la question pour au moins les deux prochaines années ». Ce texte qui a été accepté par les Américains (qui demeurent les premiers contributeurs au budget des Omp), était digne d'intérêt, en ce qu'il proposait une approche en deux temps, qui créait l'espace nécessaire pour progresser à pas certes lents, mais sûrs, vers la résolution de cette question.

Le texte faisant donc l'objet de divergences d'approches au niveau de l'exécutif de l'Ua, malgré la voie de la sagesse indiquée par les Présidents Alassane Ouattara et Paul Kagamé, le ministre des Affaires étrangères Marcel Amon-Tanoh a sollicité l'intervention diligente du Président de la Commission de l'Union Africaine. Celui-ci nous a fait parvenir le 23 décembre 2018 en début de soirée, une note en

Jeudi 3 janvier 2019

SUIVE DE LA PAGE 8

favorable du texte amendé, que nous avons transmis aux services compétents du Conseil, pour sa mise au vote. Cette note n'a hélas pu permettre de surmonter les divergences. En effet, il nous est revenu au cours d'une réunion des A3, que seul le Conseil paix et de Sécurité de l'Ua avait compétence pour agir dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité ; or, celui-ci semblerait vouloir tenir coûte que coûte à son projet de texte initial. En tout état de cause, fidèle à la philosophie de dialogue et de compromis, qui caractérise sa diplomatie, la Côte d'Ivoire continuera d'œuvrer à l'adoption de ce texte qui est d'un intérêt capital pour l'Afrique.

Je rappelle à ce propos que notre pays est parmi les rares Etats africains à jour de leurs cotisations relatives au prélèvement de 0.2% des recettes engendrées par les transactions commerciales éligibles, permettant de financer le Fonds pour la Paix. Nous tirons par ailleurs beaucoup de fierté des messages de félicitations et d'encouragements de l'ensemble des Etats membres et de tous les partenaires des Nations Unies, qui fondaient beaucoup d'espoir dans l'adoption de ce projet de Résolution.

Monsieur le Représentant

permanent, pensez-vous que l'expérience ivoirienne de sortie de crise avec l'Onuci que vous avez su mettre en exergue, notamment durant ce mois de décembre, servira de référence pour le Conseil de sécurité dans la recherche de solutions durables à la résolution des conflits dans le monde ?

Aujourd'hui, hormis quelques réticences qui relèvent plus de principes doctrinaux, il est admis par les membres du Conseil qu'il existe une corrélation étroite entre développement économique et consolidation de la paix. C'était tout le sens du débat présidentiel de haut niveau, au cours duquel le Chef de l'Etat ivoirien a démontré aux Nations Unies ainsi qu'aux partenaires financiers internationaux, le caractère indispensable de l'appui à la reconstruction économique aux pays en phase de sortie de crise. Par ailleurs, tout au long de notre première année, et avec une emphase particulière au cours de notre Présidence, nous n'avons eu de cesse de mettre l'accent sur l'importance d'une appropriation nationale forte, comme condition première de toute stratégie de sortie de crise, de même que sur la qualité des relations entre le gouvernement du pays hôte et l'ensemble du système des Nations



Unies. La Côte d'Ivoire est, assurément, un bel exemple dans les processus de sortie de crise réussie.

Dans le domaine du Maintien de la paix, la Résolution 2447 restera certainement la matérialisation de notre volonté de promouvoir cet outil important de prévention des conflits et de consolidation de la paix. Cette résolution co-sponsorisée par notre pays et le Royaume des Pays-Bas, se veut notre message en faveur du renforcement des capacités des Composantes Etat de Droit des Omp, qui permettent de structurer la politique des Etats en phase de sortie de crise, dans les domaines des

institutions policières, judiciaires et pénitentiaires.

Nous poursuivons notre noble combat pour des financements pérennes des Omp africaines, selon des mécanismes et critères consensuels, sans oublier la promotion des initiatives visant la réforme du secteur de la sécurité et des stratégies de démobilisation, désarmement et réinsertion des ex-combattants.

Y a-t-il des retombées de cette riche expérience d'un mois pour la diplomatie ivoirienne et quelles sont les perspectives pour 2019, la dernière année du mandat

de la Côte d'Ivoire au Conseil de sécurité ?

La présence de la Côte d'Ivoire au sein de la plus prestigieuse des organes des Nations Unies, à laquelle incombe la noble mission du maintien de la paix et de la sécurité internationale marque le retour définitif de notre pays sur la scène internationale. C'est un repositionnement fécond qui a vocation à véhiculer dans tous les milieux notamment, celui des affaires et des bailleurs de fonds, l'image d'une Côte d'Ivoire, sereine, vêtue de ses nouveaux atours pour se rendre sans complexe au rendez-vous du donner et du recevoir. Une Côte d'Ivoire crédible, riche de ses hommes et de ses nombreuses ressources naturelles, et servie par une gouvernance moderne et visionnaire. Notre pays fait aujourd'hui partie des états qui comptent dans le concert des nations. Tous les Ivoiriens ont, par conséquent, l'impérieux devoir de travailler à la préservation de cette image, chèrement acquise, dans la paix et la cohésion. C'est donc un sentiment de fierté à l'égard de mes collaborateurs. Ils ont été exemplaires dans l'accomplissement de leurs tâches au quotidien dans la discipline avec un sens aigu du patriotisme.

À titre personnel, je pense avoir fait preuve d'honnêteté, et d'équité dans la conduite

des débats. Ainsi, le conseil a pu éviter toute polémique inutile qui aurait pu naître des égos parfois surdimensionnés de certains de ses membres. J'ai donc le sentiment d'avoir été utile à mon pays et à l'humanité.

Participer aux travaux du Conseil de Sécurité m'offre chaque jour, l'opportunité de contribuer au nom de la Côte d'Ivoire, à la construction de la paix et de la sécurité internationale. Toute ma gratitude revient au Président de la République S.E.M. Alassane Ouattara pour la confiance et l'insigne honneur qu'il m'a fait, en me désignant pour représenter notre pays auprès de l'Onu à New York. Mes remerciements vont également au ministre des Affaires étrangères, Marcel Amon-Tanoh dont l'amitié et les conseils avisés m'ont été d'une très grande utilité dans l'accomplissement de cette tâche qui, si elle requiert un sens aigu de la responsabilité et une certaine forme d'endurance, n'en est pas moins exaltante. Leur soutien moral et matériel de tous les instants, reste le ferment de mon engagement quotidien à porter haut, les couleurs de notre pays aux Nations unies ■

RÉALISÉE PAR
GERMAINE BONI



AVIS DE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT NATIONAL EN ACHATS ET APPROVISIONNEMENT

L'Association Africaine de l'Eau (AAE) ou African Water Association (AfWA) est une Organisation panafricaine de développement créée en février 1980. Elle est active dans les domaines de l'eau potable, de l'hygiène et de l'assainissement non collectif où elle mène des activités au bénéfice de ses membres et des populations africaines. Elle bénéficie de financements de bailleurs internationaux dans le cadre de ses programmes.

Pour ses activités, l'AAE recherche un consultant national pour le renforcement de son équipe Achats, **de janvier à avril 2019**.

Les consultants intéressés sont invités à soumettre leur dossier de candidature **par courriel uniquement** et à l'adresse suivante, **au plus tard le lundi 7 janvier 2019 à 12H** avec en objet la mention :
« **CONSULTANT NATIONAL ACHATS APPROVISIONNEMENT** ».

Si cette référence n'est pas indiquée en objet du mail de candidature, l'offre ne pourra pas être considérée.

MGNANKPA@afwa-hq.org; LDALI@afwa-hq.org; AYA@afwa-hq.org

Les Termes de Références (TDR) complets comprenant le profil du candidat et l'étendue de la mission peuvent être téléchargés sur le site le **www.afwa-hq.org**.

Le Directeur Exécutif



COMMUNIQUE TRIMESTRIEL

La Direction Générale de la CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE rappelle aux employeurs que conformément à la législation en vigueur, **les cotisations sociales doivent être déclarées et payées au plus tard dans les 15 jours qui suivent le mois ou le trimestre échu**.

Le non-respect du délai susmentionné expose le cotisant défaillant au paiement des majorations de retard.

Le Directeur Général invite les employeurs à se rendre dans leur agence de rattachement pour l'accomplissement de leurs obligations.

Les agences de la **CNPS** se tiennent à la disposition des employeurs pour toute information complémentaire.